



BUREAU DE DÉPÔT BRUXELLES 1

# INFORUM



Carnet spécial - Compte rendu - Décembre 2009 - Réunion du 15/10/2009



## La démocratie locale dans la Ville



Ed. Resp.: A. El Ktibi, Ville de Bruxelles, Hôtel de Ville, Grand-Place, 1000 Bruxelles.





# Réflexions des échevins conférenciers

Conférence-débat organisée le 15 octobre 2009 dans le cadre de la Semaine européenne de la Démocratie locale à l'Hôtel de Ville de Bruxelles.

## Intervenants

**Ville de Bruxelles : Christian Ceux, échevin de l'Urbanisme et de la Mobilité, Ahmed El Ktibi, échevin des Travaux publics, de la Participation et de l'Égalité des chances.**

**Public : une trentaine de personnes.**

La précédente conférence intitulée Forum des forums abordait le thème de la concertation et de la participation à partir de l'histoire et de l'expérience de comités d'habitants. Au fil des rencontres citoyennes, la Ville réalise que nombre de gens s'investissent dans l'action citoyenne ; sous forme collective, au travers de comités de quartier, ou individuelle, la tendance est bien marquée. Cette participation citoyenne semble être un phénomène particulièrement urbain.

Dans ce bouillonnement, quelques questions reviennent régulièrement : qu'est-ce que la démocratie locale ? À quoi sert-elle ? Comment les décisions sont-elles prises ? Chez qui l'habitant peut-il s'adresser ? D'un point de vue général, on peut dire que la démocratie locale, en termes de proximité, se traduit par un contact privilégié : pour les élus, c'est l'échelon politique où ils peuvent rencontrer le moins difficilement le citoyen dans son cadre de vie.

Des moments de dialogues et de réception d'avis existent dans cette démocratie locale et certains sont réglementés. L'exemple de l'urbanisme à Bruxelles, exemple unique en Europe comme le souligne un intervenant lors des débats, démontre cet aspect de l'organisation politique de la ville. Ces règlements permettent aux citoyens et aux comités d'introduire des recours. Cet outil de concertation donne l'occasion à tout le monde de s'exprimer lors des réunions de concertation. La Ville souligne que tous les avis sont pris en compte dans ce processus. Mais bien sûr, la décision finale incombe à l'élu, et le rôle de l'autorité est de définir une ligne politique à respecter. Un principe de base évident de cette ligne renvoie à la nécessité de dépasser le point de vue et l'intérêt individuels, ou restreints, afin de s'inscrire dans une vision plus large, au niveau de l'intérêt général et l'appréhension du projet dans sa globalité.

Au-delà des débats, la gestion et la décision du politique recèlent une difficulté qui n'est pas anodine : parmi l'ensemble des intervenants dans ces dialogues sur la gestion publique,





l'élu est le seul à devoir rendre des comptes en fin de législature. L'action des élus se complique ainsi. Cette complexité se trouve accentuée par un autre aspect : la disparité des quartiers de la Ville de Bruxelles. Certaines parties de son territoire sont à la fois éloignées et comptent peu d'habitants. L'élu doit choisir entre agir ou ne pas agir pour les quartiers où le potentiel électoral est faible par comparaison à d'autres. Ces deux aspects posent la question de la tâche de l'élu face à l'enjeu électoral. Il incombe à l'élu de choisir dans ces deux cas de dépasser l'approche uniquement électoraliste de sa fonction, en faveur d'un développement global de tous les quartiers.



En prenant plus de distance et en se plaçant sur le plan de la gestion publique, il faut reconnaître que l'idéal serait d'avoir une vision d'ensemble et de faire évoluer tous les projets simultanément. Il manque un endroit où penser et planifier la ville avec du recul en matière de gestion urbanistique. Cela dit, il est vrai que l'Agence de Développement territorial a vu le jour au niveau régional. On peut espérer que cette structure pourra accomplir cet effort de réflexion distanciée prochainement.



La Ville à l'échelle locale prend en attendant des initiatives pour garder une proximité avec l'habitant. Ainsi, en dehors de toute obligation stricte, dans l'autre compétence de l'échevin Ceux, à savoir la mobilité, la Ville organise pour cette fin 2009 sept réunions afin d'établir avec les quartiers un diagnostic et alimenter la première étape de réalisation de son plan de mobilité. Bien sûr, le Collège de la Ville suit une ligne politique claire concernant la mobilité mais cela n'empêche pas que les citoyens soient écoutés lors de ces concertations.

Le thème de la démocratie locale coïncide avec l'émergence du phénomène de la participation qui traduit l'évolution globale de la société et témoigne de la multiplication des tentatives de renforcer ou d'animer la démocratie. Cette tendance s'observe aussi à la Ville depuis des années par l'augmentation du nombre de commissions spécifiques (vélo et moto) et de conseils consultatifs (handicapés, personnes d'origine étrangère, holebi...). Ces lieux de débat s'ouvrent aux associations et la discussion tourne au fond sur une redéfinition de la place de chacun au sein de la ville. En tout cas, la volonté qui anime ces approches est d'écouter particulièrement les principaux intéressés.

La Ville compte un autre outil de participation : les réunions publiques de concertation avec les quartiers, devenues aujourd'hui les forums de quartier. Ils ont lieu une fois par mois dans un quartier de la Ville. La Maison de la Participation organise ces rencontres entre les habitants et le Collège. Des débats, échanges, interpellations s'y déroulent et on constate au fil du temps qu'un vrai dialogue s'instaure entre les deux parties.



# Apport du débat avec la salle



Plusieurs remarques et réflexions d'habitants qui ont alimenté les débats lors de cette conférence renvoient à des facettes importantes définissant cette notion de démocratie locale, avec des accents sans doute propres à la Ville.

## Besoin d'information et de cohérence dans le chef de l'autorité publique

Lorsque des besoins de développement des quartiers ont été identifiés et qu'un processus participatif a été décidé, il est essentiel de le mener tel qu'il a été défini. Sinon, comme à Neder-over-Heembeek l'incompréhension s'installe chez l'habitant. En effet, comme aucun contrat de quartier ne peut s'y dérouler dans le cadre établi avec la Région, la Ville a voulu se saisir d'un programme européen afin d'y déployer un processus similaire. Le programme en question, appelé URBACT II, se base sur l'idée d'échanges afin de favoriser un développement urbain durable. Des réunions concernant ce projet ont été organisées mais les habitants ont été peu associés alors qu'il s'agit d'un processus participatif.

La Ville assure qu'elle n'a pas de velléité à prendre des décisions en cachette des habitants. Elle s'efforce de toujours informer les citoyens. Indépendamment de savoir les difficultés qu'a rencontrées la Ville sur ce projet, sa volonté demeure clairement de tenir le citoyen informé.

## L'incidence du flou institutionnel au niveau local

La superposition de plusieurs niveaux de pouvoir, voire une impression d'imbrication, dilue sans doute la responsabilité publique et donne une image floue de l'institution au citoyen. Cette absence de clarté ne contribue malheureusement pas à produire une image positive de la démocratie. Il est dès lors normal que les habitants signalent qu'il est difficile pour le citoyen d'avoir la parole et de l'influence auprès de la Région, autorité perçue comme lointaine, et qu'ils demandent donc que la Ville les soutienne auprès du pouvoir régional.

La réponse de la Ville est ici pratique. Aujourd'hui, elle s'efforce de ne pas faire le jeu facile de renvoyer dos à dos la Région et les habitants. Au contraire, elle transmet les demandes des habitants à la Région Bruxelloise et se charge du suivi jusqu'au moment où le problème est résolu. On peut regretter ce flou institutionnel et un manque de clarté entre les compétences régionales et communales. Il serait certainement nécessaire d'avoir une vision globale de la Ville, mais on peut en revanche craindre que tout placer au niveau de la Région risque de mettre en péril des quartiers éloignés comme NOH, Haren... Une conséquence, en effet, pourrait être que des problèmes soient exportés plus loin (ex. l'incinérateur de Neder-over-Heembeek).

# Risque de sentiment d'inégalité entre citoyens et grandes institutions

La certitude que le simple citoyen se retrouvera sur le même pied d'égalité que de grosses institutions donne des garanties au bon fonctionnement du système démocratique. Ce thème s'exprime dans la réaction manifestée contre l'Université libre de Bruxelles (ULB) dont certains citoyens pensent que les projets sont toujours acceptés malgré les concertations.

La Ville rappelle que les concertations se déroulent dans un cadre donné. La confrontation des avis se déroule toujours entre la Ville, les habitants et le demandeur, l'ULB dans le cas évoqué. Et, sans doute, la remarque se référait à la demande de l'extension de l'école de Solvay au sein du campus du Solbosch. Et pourtant, dans les cadres que définit le processus de consultation, des habitants ont bien eu l'occasion d'introduire des recours mais le fait est qu'ils n'ont pas gagné. Il n'est pas juste de venir remettre en cause un mécanisme qui a fonctionné. Dans cette confrontation entre habitants et « grande institution », la Ville se donne du reste l'obligation de conjuguer les intérêts de la Ville en général avec les intérêts propres à chaque quartier.

# La transparence ou l'accès aux décisions et le pouvoir limité de l'autorité publique

La confiance du citoyen vis-à-vis de l'institution est fondamentale. Pouvoir disposer publiquement des choix, décisions ou réglementations pris par l'autorité contribue à la transparence et à la confiance. Dans cet esprit, certaines personnes ont demandé s'il était possible d'obtenir les termes en matière de concession et de permis d'environnement accordés par la Ville aux établissements Horeca.

La Ville rappelle que les ordres du jour concernant les concertations sur les permis sont disponibles sur son site Internet. Les demandes sont toujours transparentes. Malheureusement, elle regrette que son champ d'action soit sur ce point limité. Les permis d'environnement ne sont pas nécessaires quand il s'agit d'établissement de moins de 200 m<sup>2</sup>, elle n'a donc pas le pouvoir d'encadrer l'ouverture de certains établissements.

Peut-être peut-on conclure aussi sur ce point qu'il y a une difficulté particulière à faire comprendre au citoyen que l'autorité publique n'a pas les pleins pouvoirs et qu'elle ne peut répondre à toutes les attentes des citoyens.



## La confiance : respect des choix et décisions

Si des décisions prises dans un cadre démocratique ne devaient pas être respectées par les citoyens, l'incertitude et l'insécurité qui en résulterait porteraient préjudice à l'image de tout le système démocratique. Le sentiment d'insécurité semble toutefois déjà ressenti quand des citoyens demandent de pouvoir disposer des permis tels qu'ils ont été délibérés pour se rendre compte si l'avis de la commission de concertation a été observé par le demandeur.

Dans l'organisation de l'administration, il est bien sûr prévu de pouvoir intervenir sur cet aspect. Une équipe composée d'agents communaux vérifie que les permis d'urbanisme sont conformes aux décisions. Mais comme tout est aussi une question de moyens, certaines lacunes s'expliquent par des ressources limitées au sein de la Ville.

## Prendre part au développement de la ville

On ressent souvent, dans le chef de citoyens préoccupés par leur quartier, l'attente de pouvoir prendre part à l'évolution de leur ville. N'est-ce pas dans ce sens que, lors du débat, quelqu'un a déploré que de nombreux commerces de proximité aient été fermés avec pour conséquence la perte de la dimension humaine de la ville ?

# Connaître la ligne politique du Collège



Au niveau local, il est capital que le citoyen retrouve la cohérence dans les choix et les avis émis par les élus. Certaines interventions lors du débat ont mis en lumière un exemple qui illustre ce risque d'incohérence. Dans le quartier Notre-Dame-aux-Neiges, un problème de sécurité qui paraissait petit à petit résolu grâce au suivi du dossier aurait été balayé et rendu insignifiant par le politique lors d'une réunion portant sur la sécurité. Il en ressort un sentiment d'impuissance et une impression que le problème discuté ne sera jamais résolu. Les gens ont aussi rapporté leur impression d'une discordance au sein de la majorité locale et de ne plus voir l'objectif des travaux réalisés.

Une réunion publique, estime la Ville, donne lieu à un dialogue où chaque partie s'exprime sans qu'il s'agisse d'avis ou de choix définitifs. Sur le vif des

Comme cela a été expliqué pour les permis d'environnement, le pouvoir de la Ville est assez restreint. L'autorité délivre des permis de changements d'affectation qui peuvent modestement contribuer à protéger certains types de commerces.



débats, des incohérences ou des imprécisions peuvent voir le jour. Cependant ces réunions n'ont pas pour but et ne sont pas susceptibles de remettre en question ce qui a été fait ou est en cours. Le plus souvent, ces réunions contribuent à informer et rassurer les habitants.

## La place importante de l'administration dans la gestion de la Ville

La démocratie locale fonctionne avec un corps d'élus mais aussi avec un



grand éventail de services composés d'agents communaux. La pertinence du travail d'une autorité publique requiert que ces agents soient sensibilisés et bien informés de la réalité afin de mieux comprendre ce que vivent les habitants, et en ville de comprendre des problè-

mes typiquement urbains. Cela explique la question de savoir ce que le Collège met en place pour favoriser les agents qui habitent son territoire, notamment lors des engagements.

La Ville n'a pas une grande marge d'action. Ce n'est qu'à compétence égale qu'elle peut privilégier lors d'un engagement un agent habitant sur Bruxelles plutôt qu'un agent habitant hors de la Région bruxelloise.

## Se donner les moyens pour mener ses projets

Pourquoi les fonctionnaires, enseignants, personnel hospitalier, etc. payés avec l'argent public à la Région ou à la Ville et habitant hors Bruxelles, ne paieraient-ils pas leurs impôts à Bruxelles ? Ces navetteurs usent de l'équipement régional et communal sans investir dans l'entretien et la rénovation que rend possible le prélèvement de l'impôt. Outre cette interpellation, cette question rappelle que la Ville et la Région connaissent des difficultés financières pour gérer leur territoire et une limite dans leur action s'il leur manque des moyens. La recherche de solution, comme celle proposée ici, augmente les moyens et contribue au bon fonctionnement de la démocratie.



# D'inévitables divergences entre l'autorité et le citoyen

Plusieurs questions concernant directement Neder-over-Heembeek ont dégagé des divergences. La Ville doit arbitrer des choix, or il y a parfois des désaccords ou une incompréhension dans la perception qu'ont la Ville et les habitants, par exemple, sur l'importance de l'équipement public en terme d'investissement déjà opéré sur un territoire ou encore dans des questions d'implantation de logements sociaux dans certains quartiers. La démocratie n'est pas un système exempt de divergences, de conflits et de désaccords.



*Si les coordonnées d'envoi (voir étiquette) sont erronées, contactez-nous au 02 279 21 30 pour que nous les corrigions.*

*Avez-vous une adresse email? Pour recevoir à l'avenir ce compte rendu et d'autres informations plus facilement, envoyez-nous un e-mail à [org.particip@brucity.be](mailto:org.particip@brucity.be).*

*Maison de la Participation. Bd Anspach 13 - 1000 Bruxelles - [www.brucity.be](http://www.brucity.be)*